

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2023/31/03/09

Date de convocation :

27/03/2023

Objet de la délibération :

Affectation des résultats
– **Budget annexe**
Assainissement

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Epeugney le

07/04/2023

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

27/03/2023

- que le nombre des membres en exercice est de 13.

Le Maire

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt trois

Le trente-et-un mars à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire,

Présents : M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia DESTAING, M. Guillaume CRETIN, M. Romuald TAVERON, M. William RUSTERHOLTZ, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. David MARTIN, M. Gwenaël LE GALLO.

Absents excusés : M. Stéphane LOGUIOT, M. Eric CLEMENT, Mme Mégane GAUTHIER

Absent : M. John WETZEL

Procurations : M. Eric CLEMENT à Sonia DESTAING
Mme Mégane GAUTHIER à Romuald TAVERON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Constate pour le budget assainissement, un résultat de fonctionnement 2022 s'élevant à 54 762,05 €
- Décide de ne procéder à aucune affectation de ce résultat, la section d'investissement étant excédentaire et ne nécessitant aucun financement.
- De reporter l'intégralité de ce résultat en recettes de fonctionnement et de l'inscrire au budget primitif en recettes de fonctionnement au chapitre 002.

POUR	M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia DESTAING, M. Guillaume CRETIN, M. Romuald TAVERON, M. William RUSTERHOLTZ, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. David MARTIN, M. Gwenaël LE GALLO, M. Eric CLEMENT, Mme Mégane GAUTHIER
CONTRE	
ABSTENTION	

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

